

Commission activités économiques et développement, aménagement de l'espace et du territoire

Vice-Président : Luc JOLIET



Principale préoccupation : l'emploi

La création d'emploi au sein de l'espace communautaire passe par l'accomplissement de différentes missions :

- La réservation des terrains disponibles à acquérir et aménager, et correspondant à la demande des entreprises dans le respect de l'intérêt communautaire. Cette tâche est longue, et doit être faite de négociations dans le souci du respect des propriétaires et des exploitants. De plus, l'ensemble des autorisations administratives doit être obtenu, de même que la mise en place des aménagements nécessaires.
- L'accueil des chefs d'entreprises, la Plaine Dijonnaise se doit d'être réactive à toute demande relative à l'aménagement d'activités et donc d'emplois. De plus, l'intercommunalité doit être l'interlocuteur crédible des chambres consulaires et des différentes instances économiques (Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture, ...).
- La conception de montages financiers d'aide à l'installation d'entreprises, cela passe par un partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional de Bourgogne et le Conseil Général de Côte d'Or, qui sont les organes décisifs de tous les dossiers. De plus, les délibérations de tous les Conseils Municipaux seront prises en compte concernant les soutiens financiers apportés à l'installation d'entreprises. Toutes les communes sont associées pour accompagner le développement économique.